



PROCÈS-VERBAL
Assemblée bourgeoisiale
Du 17.06.2026, N°01/2025-2028

Lieu : Salle polyvalente de la Morentze, Vollèges

Heure : 19h30

Conseil bourgeoisial

Présidence : Veuthey François

Présents : Gay Pierre-Yves Lack Anne-Michèle Moulin Bruno
Moulin Malvine Sauthier Fabien Troillet Jean-Daniel

Excusées Guigoz Valérie Mento Mélanie

Invités Martin Sacha pour le point 6
Favre-Bulle Guillaume pour le point 7.1

Prise du PV : Rossoz Mélissa

Ordre du jour

<u>1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES</u>	2
<u>2. NOMINATION DES SCRUTATEURS</u>	2
<u>3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR</u>	2
<u>4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2025</u>	2
<u>5. COMPTES 2025 - DÉCISION</u>	2
5.1 Présentation des comptes	2
5.2 Rapport de la commission bourgeoisiale	3
5.3 Rapport de l'organe de révision	3
5.4 Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2025	3
<u>6. DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE – CABANE DE LOUVIE</u>	3
<u>7. DIVERS</u>	5
7.1. Présentation sur les dangers naturels par M. Guillaume Favre-Bulle	5
<u>8. PARTAGE DU VERRE DE L'AMITIÉ</u>	5
8.1. Prochaine assemblée	5

PROCÈS-VERBAL

1. BIENVENUE / CONTRÔLE DES PRÉSENCES

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par le conseiller municipal responsable du service de la Bourgeoisie, **François Veuthey**, devant :

49 Bourgeois habilités à voter

Les conseillères municipales Valérie Guigoz et Mélanie Mento, ainsi que plusieurs bourgeois sont excusés.

2. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Marc Moulin et Christophe Vaudan sont nommés scrutateurs.

3. APPROBATION / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté, sans remarque.

4. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2025 ne suscite aucune remarque. Il est considéré comme approuvé. Personne n'en demande sa lecture.

5. COMPTES 2025 - DÉCISION

5.1 Présentation des comptes

Jérôme Maret, directeur opérationnel « finances et gestion », présente à l'Assemblée les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, au moyen d'un document dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 1). Ces comptes ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 12 mai 2026.

Il s'agit d'une année ordinaire pour les comptes. Le patrimoine administratif (alpages, vignes et forêts) est différencié du patrimoine financier (bâtiments).

L'aperçu général des comptes bourgeoisiaux 2025 présente un bilan de CHF 19'718'220.- avec CHF 13'100'000.- de fonds propres.

Sont notamment évoqués :

- L'excédent de revenu s'élève à CHF 408'724.-. Cela s'explique notamment par des économies dans les services généraux, moins de subventions de bois de construction, les

travaux de la cabane de Louvie qui n'ont pas été effectués et une augmentation des recettes des cabanes ;

- La situation de la Bourgeoisie est très saine, avec un cash-flow de CHF 448'966. — ;
- L'écart entre les comptes et le budget a peu d'incidences ;
- Pour conclure, la santé financière de la Bourgeoisie est très saine.

Aucune question n'est posée.

5.2 Rapport de la commission bourgeoisiale

Alexiane Bruchez, vice-présidente de la commission bourgeoisiale, présente le rapport de la commission bourgeoisiale. Cette dernière propose d'approuver les comptes tel que présentés (annexe 2).

5.3 Rapport de l'organe de révision

Les réviseurs étant excusés, **Jérôme Maret** présente le rapport de l'organe de révision BDO SA, qui recommande d'approuver les comptes 2025 tels que présentés. Une copie dudit rapport est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (annexe 3).

Aucun refus, aucune abstention. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

5.4 Approbation des comptes de la Bourgeoisie 2025

Pour conclure, l'Assemblée bourgeoisiale accepte à l'unanimité les comptes 2025 de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, présentant un résultat de l'exercice de CHF 326'207.- et des fonds propres de CHF 13'100'000.-

6. DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE – CABANE DE LOUVIE

François Veuthey explique à l'Assemblée les travaux projetés pour la cabane de Louvie.

Jean-Pierre Troillet demande si les travaux projetés sont soumis à la législation sur les marchés publics. François Veuthey répond que les procédures relatives aux marchés publics sont respectées. La parole est donnée à Sacha Martin, qui précise qu'au regard des montants en jeu, les travaux sont effectivement soumis aux marchés publics. En réponse aux préoccupations exprimées, il indique que les entreprises locales sont privilégiées pour autant qu'elles aient participé aux procédures de soumission.

Marc Moulin rappelle qu'un premier crédit de CHF 1'360'000. — a déjà été approuvé par l'Assemblée. Il relève qu'il est aujourd'hui demandé aux bourgeois de se prononcer sur un crédit complémentaire et s'interroge sur le degré d'analyse des coûts réalisés afin d'éviter une nouvelle demande de crédit en raison de l'évolution des prix dans le secteur de la construction. Sacha Martin que la majorité des soumissions ont désormais été réceptionnées. Il précise que certaines incertitudes subsistent, notamment en lien avec les coûts de l'énergie, du transport et de

l'intendance. Toutefois, une marge financière a été intégrée afin d'absorber d'éventuelles fluctuations.

M. Pierre-André Gard relève que de nombreuses cabanes sont aujourd'hui équipées de panneaux solaires ou d'installations de production d'énergie renouvelable. Il demande si une contrainte particulière empêche la mise en place de telles installations. François Veuthey répond que cette possibilité a été étudiée. Il explique que la société EVB, en charge de la gestion énergétique pour la Commune de Val de Bagnes, n'a pas préavisé favorablement cette option. En l'état, l'énergie produite ne pourrait pas être réinjectée dans le réseau, notamment en raison des contraintes liées à la Grande Dixence. Alain Muri rappelle qu'une première analyse avait déjà été réalisée en décembre 2023. À cette époque, la toiture n'étant pas concernée par les travaux, l'installation de panneaux photovoltaïques s'avérait complexe. La situation est aujourd'hui différente. Toutefois, les discussions menées entre EVB et Grande Dixence laissent présager un préavis défavorable. Il ajoute que l'autorisation de construire n'impose pas la pose de panneaux solaires. Si EVB devait ultérieurement considérer cette installation comme nécessaire, les coûts devraient être assumés par cette société.

Christophe Vaudan s'enquiert de la participation financière de la Commune, initialement évoquée à hauteur de 20 % du budget. François Veuthey précise que le crédit complémentaire est soumis dans sa globalité. Il indique que l'intention est d'adapter la participation communale à hauteur de 20 % du coût total du projet. Cette dépense sera intégrée au budget 2027. Cette approche permet de simplifier les démarches administratives et d'éviter des délais supplémentaires liés à une nouvelle procédure devant le Conseil général.

Claude Troillet demande si le vote porte sur le coût total du projet, soit CHF 2'240'000.—, ou uniquement sur le crédit complémentaire de CHF 880'000.—. François Veuthey répond que le vote concerne exclusivement le crédit complémentaire de CHF 880'000.—.

Philippe Maret s'interroge sur la présence d'un système de chauffage dans la cabane, rappelant qu'à l'époque où il y effectuait son service civil, aucun chauffage n'était installé. Sacha Martin explique qu'il s'agissait alors d'une cabane exclusivement estivale. Le projet actuel prévoit une mise aux normes de l'ouvrage, notamment par l'installation d'un poêle électrique d'appoint dans le réfectoire. Bien que l'exploitation demeure principalement estivale, cet équipement permettra de faire face à d'éventuelles journées ou soirées fraîches.

Philippe Maret demande également les raisons justifiant la prise en compte des normes parasismiques pour un bâtiment situé en montagne.

Sacha Martin répond que la cabane actuelle a été construite avant l'entrée en vigueur des normes sismiques modernes. Le projet prévoit dès lors une adaptation de la structure afin de satisfaire aux exigences actuellement applicables.

Daniel Moulin demande si le dossier devra être soumis une nouvelle fois aux autorités cantonales. François Veuthey indique que l'autorisation de construire est entrée en force et que les travaux pourront débuter dès l'automne prochain. Il précise que l'objectif était de présenter à l'Assemblée un projet entièrement prêt à être réalisé afin de limiter les risques de surcoûts liés à l'augmentation des prix dans le secteur de la construction.

Daniel Moulin relève enfin que l'amélioration de la cabane attirera vraisemblablement davantage de visiteurs, notamment des familles avec enfants. Il s'interroge sur la sécurité du chemin d'accès et son adéquation avec ce type de public. François Veuthey indique que cette question sera transmise au service des travaux publics pour examen et réponse. Il rappelle toutefois qu'il

appartient à chaque randonneur d'évaluer ses capacités et de déterminer si le parcours est adapté à sa condition et à celle des personnes qui l'accompagnent.

Au vote, le crédit complémentaire de CHF 880'000. — est accepté à la majorité de l'Assemblée, avec une abstention et une opposition.

7. DIVERS

7.1. Présentation sur les dangers naturels par M. Guillaume Favre-Bulle

Guillaume Favre-Bulle, géologue cantonal effectue une présentation générale sur les dangers naturels.

8. PARTAGE DU VERRE DE L'AMITIÉ

8.1. Prochaine assemblée

La prochaine Assemblée bourgeoisiale aura lieu le mercredi 17 décembre 2026 à 19 h 30 à l'Espace St-Marc au Châble.

François Veuthey rappelle à l'Assemblée que la journée des bourgeois se tiendra le 18 juillet 2026 à la halle à copeaux du Merdenson. L'invitation officielle a été transmise par le biais de la première édition de la newsletter parue le 22 mai 2026. Un QR code est également transmis à l'Assemblée afin d'adhérer au nouveau canal de communication de la Bourgeoisie, soit la newsletter.

François Veuthey clôt l'assemblée en remerciant Guillaume Favre-Bulle ainsi que tous les participants.

La séance est levée à 20h55.

Bourgeoisie de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président du Conseil bourgeoisial

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexes :
1. Comptes 2025
2. Rapport de la commission bourgeoisiale
3. Rapport de l'organe de révision



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Comptes 2025

Présentés à la Commission bourgeoisiale le 19 mai 2026

Approuvés par le Conseil bourgeoisial le 12 mai 2026

Message introductif

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois de Val de Bagnes,

Les comptes 2025, établis selon les normes MCH2, reflètent une année financièrement relativement ordinaire.

Les redevances sur les terrains bourgeoisiaux se sont élevées à CHF 291'570 (part décennale comprise). Elles sont inférieures de CHF 13'430 au budget et de CHF 28'180 aux comptes 2024. Ces montants sont présentés nets des indemnités de consortage dues par la Bourgeoisie, lesquelles s'élèvent à CHF 120'834, en hausse de CHF 35'471 par rapport à 2024, notamment en raison de la construction du Télémixte Esserts-Savoleyres qui donne une part additionnelle à l'alpage des Grands-Plans.

Le résultat des cabanes est excellent malgré les intempéries qui ont touché les commerces du Haut Val de Bagnes pour la 2^{ème} année consécutive, notamment grâce au déplaçonnement du loyer de la cabane Brunet. Les revenus atteignent CHF 91'117 en 2025, soit une hausse de CHF 21'117 par rapport au budget (2024 : CHF 71'500).

Les intérêts relatifs au prêt de la Commune s'élèvent à CHF 96'250. Une première annuité de CHF 69'707 a été remboursée au cours de l'exercice.

Un montant de CHF 34'000 a par ailleurs été versé à titre de soutien à Blatten, à la suite de la catastrophe survenue en juin 2025.

Les autres composantes du compte de résultat n'ont pas enregistré d'écarts budgétaires significatifs.

Ainsi, l'exercice 2025 se clôt sur un excédent de revenus de CHF 408'724 (budget : CHF 237'600), contre CHF 247'118 en 2024.

Les investissements réalisés durant l'exercice concernent principalement la mise en place d'un caisson sur la route de la Crevasse pour un montant de CHF 30'000, des améliorations apportées au bâtiment forestier du Châble pour CHF 40'000, ainsi que des travaux de transformation et d'agrandissement du centre forestier de Bovernier pour CHF 37'000.

S'agissant des investissements du patrimoine financier, les travaux relatifs à la Maison de Commune se sont poursuivis, le dernier montant de CHF 1'080'000 ayant été engagé sur l'exercice. Par ailleurs, des travaux pour CHF 40'000 ont été réalisés au Dahu pour le remplacement du tunnel de lavage. Enfin, des travaux ont été entrepris à la cabane de Louvie pour un montant de CHF 63'645.

Il est précisé que les amortissements relatifs aux travaux de la Maison de Commune débuteront en 2026, contrairement à ce qui était prévu initialement au budget, avec un amortissement estimé à environ CHF 82'000.

Le bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 19'718'220 pour des fonds propres de CHF 13'077'049. Ces deux éléments attestent de la très bonne santé financière de la Bourgeoisie de Val de Bagnes.

Conformément à l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 24 février 2021, il convient également de présenter ci-après l'analyse des indicateurs financiers :

- 1) Taux d'endettement net : cet indicateur ne s'applique pas à la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il renseigne sur le nombre de tranches annuelles d'impôt qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
- 2) Degré d'autofinancement : cet indicateur informe sur la part des investissements que la municipalité peut financer par ses propres moyens. Dans notre situation la marge d'autofinancement couvre 549.90%, des investissements nets de l'année. Nous sommes donc en « haute conjoncture » mais cet indicateur est fortement biaisé par la non prise en comptes des investissements financiers comme expliqué précédemment.
- 3) Part des charges d'intérêts : cet indicateur établit le rapport entre les charges d'intérêts nets et les revenus courants. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. La situation communale est donc qualifiée de satisfaisante, avec un taux de 8.90% en raison des intérêts liée à l'emprunt de CHF 5'500'000 mentionné précédemment.
- 4) Dette brute par rapport aux revenus : cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette par rapport aux revenus dégagés. Dans notre cas, il est jugé de critique puisque la dette brute se situe à 512.02% en raison de l'emprunt de CHF 5'500'000.
- 5) Proportion des investissements : cet indicateur met en évidence l'effort d'investissement déployé par la Bourgeoisie de Val de Bagnes. Il détermine le rapport entre les investissements bruts et les dépenses totales. Le taux de 15.76% ressortant des comptes 2025 est fortement influencé par la non prise en compte des investissements financiers. Il indique un effort moyen d'investissement pour la politique bourgeoisiale.
- 6) Part du service de la dette : cet indicateur mesure l'importance des charges financières (intérêts et amortissements) pesant sur le budget et les comptes. A 17.22%, il indique une charge forte à assumer par la Bourgeoisie.
- 7) Dette nette en francs par habitant : Cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune bourgeoisiale. Le patrimoine financier de la Bourgeoisie de Val Bagnes étant supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant (CHF 2'368). A noter que pour cet indicateur, la population communale est prise en compte et non pas la stricte assemblée des bourgeois.
- 8) Taux d'autofinancement : Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la Bourgeoisie peut consacrer au financement de ses investissements. Il établit le rapport entre les revenus et la marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est toujours le cas en 2025 avec 46.04%.

Pour conclure, nous tenons à remercier l'organe de révision, BDO SA à Sion, pour la qualité de son contrôle ainsi que pour ses précieux conseils en matière de gestion financière. Au vu des éléments présentés, nous vous recommandons l'approbation des comptes qui vous sont soumis.

Le Président de la Bourgeoisie

Fabien Sauthier

Val de Bagnes, le 12 mai 2026.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	556'038.35	722'100.00	584'616.45
Revenus financiers	+ CHF	880'904.49	1'051'900.00	1'083'425.20
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	324'866.14	329'800.00	498'808.75
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	324'866.14	329'800.00	498'808.75
Amortissements planifiés	- CHF	89'989.25	92'200.00	90'084.55
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	91'329.75	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	326'206.64	237'600.00	408'724.20
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	117'748.00	107'000.00	109'410.80
Recettes	- CHF	40'000.00	10'000.00	18'701.75
Investissements nets	= CHF	77'748.00	97'000.00	90'709.05
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	324'866.14	329'800.00	498'808.75
Investissements nets	- CHF	77'748.00	97'000.00	90'709.05
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	247'118.14	232'800.00	408'099.70

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	13'438.20	13'900.00	14'278.60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	394'666.15	346'700.00	324'202.60
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	89'989.25	92'200.00	90'084.55
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	23'650.00	33'000.00	25'500.00
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	521'743.60	485'800.00	454'065.75
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	371'829.49	352'000.00	351'926.47
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	91'329.75	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	-	-	-
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	463'159.24	352'000.00	351'926.47
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-58'584.36	-133'800.00	-102'139.28
34 Charges financières	CHF	124'284.00	328'500.00	220'635.25
44 Revenus financiers	CHF	509'075.00	699'900.00	731'498.73
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	384'791.00	371'400.00	510'863.48
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		326'206.64	237'600.00	408'724.20
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	326'206.64	237'600.00	408'724.20

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

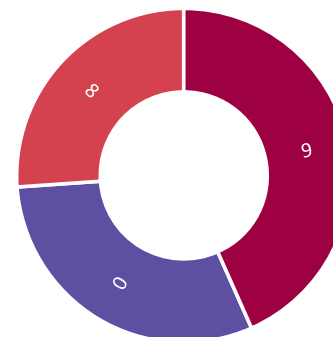
1	Actif	19'560'307.80	19'718'220.42
	Patrimoine financier	16'390'241.85	16'547'529.97
100	Disponibilités et placements à court terme	223'145.69	223'041.69
101	Créances	3'874'693.85	2'956'664.42
102	Placements financiers à court terme	448'106.35	448'026.35
104	Actifs de régularisation	40'000.00	51'413.30
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	220'225.00	220'225.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	11'584'070.96	12'648'159.21
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	3'170'065.95	3'170'690.45
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	2'509'445.95	2'510'070.45
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	660'620.00	660'620.00
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	19'560'307.80	19'718'220.42
	Capitaux de tiers	6'891'982.70	6'641'171.12
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	-	-
204	Passifs de régularisation	1'114'972.70	933'867.65
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	5'617'010.00	5'547'303.47
208	Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	Capital propre	12'668'325.10	13'077'049.30
29	Capital propre	12'668'325.10	13'077'049.30

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passif Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
Résultat ordinaire du compte de résultats			408'724.20
Résultat extraordinaire du compte de résultats			-
Amortissements planifiés	+		90'084.55
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+		-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-		-
Réévaluations des prêts du PA	+		-
Réévaluations des participations du PA	+		-
Attributions au capital propre	+		-
Prélèvements sur le capital propre	-		-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			498'808.75
Dépenses d'investissements			
50 Immobilisations corporelles	-		109'410.80
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-
52 Immobilisations incorporelles	-		-
54 Prêts	-		-
55 Participations et capital social	-		-
56 Propres subventions d'investissement	-		-
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-
Recettes d'investissements			
60 Transferts au patrimoine financier	+		-
61 Remboursements	+		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles	+		-
63 Subventions d'investissement acquises	+		18'701.75
64 Remboursement de prêts	+		-
65 Transferts de participations	+		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	+		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer	+		-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-90'709.05
	Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025	
100 Disponibilités et placements à court terme	223'145.69	223'041.69	
101 Créances	3'874'693.85	2'956'664.42	918'029.43
102 Placements financiers à court terme	448'106.35	448'026.35	80.00
104 Actifs de régularisation	40'000.00	51'413.30	-11'413.30
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-	-
107 Placements financiers	220'225.00	220'225.00	-
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	11'584'070.96	12'648'159.21	-1'064'088.25
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-	-
200 Engagements courants	-	-	-
201 Engagements financiers à court terme	-	-	-
204 Passifs de régularisation	1'114'972.70	933'867.65	-181'105.05
205 Provisions à court terme	-	-	-
206 Engagements financiers à long terme	5'617'010.00	5'547'303.47	-69'706.53
208 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00	-
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			-408'203.70
29 Capital propre	12'668'325.10	13'077'049.30	
Variation des liquidités et placements à court terme			-104.00
100 Disponibilités et placements à court terme	223'145.69	223'041.69	-104.00

Compte de résultats selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	156'560.60	-	177'400.00	-	206'068.20	-
8	Economie publique	266'061.05	520'734.24	198'700.00	410'900.00	176'100.85	408'851.47
9	Finances et impôts	223'405.95	451'500.00	438'200.00	641'000.00	292'531.95	674'573.73
Total des charges et des revenus		646'027.60	972'234.24	814'300.00	1'051'900.00	674'701.00	1'083'425.20
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		326'206.64		237'600.00		408'724.20	

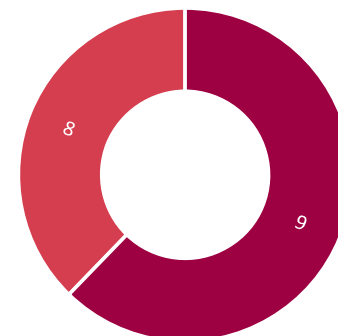
Compte de résultats selon les tâches, charges

0	Administration générale	30.5%	206'068
8	Economie publique	26.1%	176'101
9	Finances et impôts	43.4%	292'532
Total			674'701



Compte de résultats selon les tâches, revenus

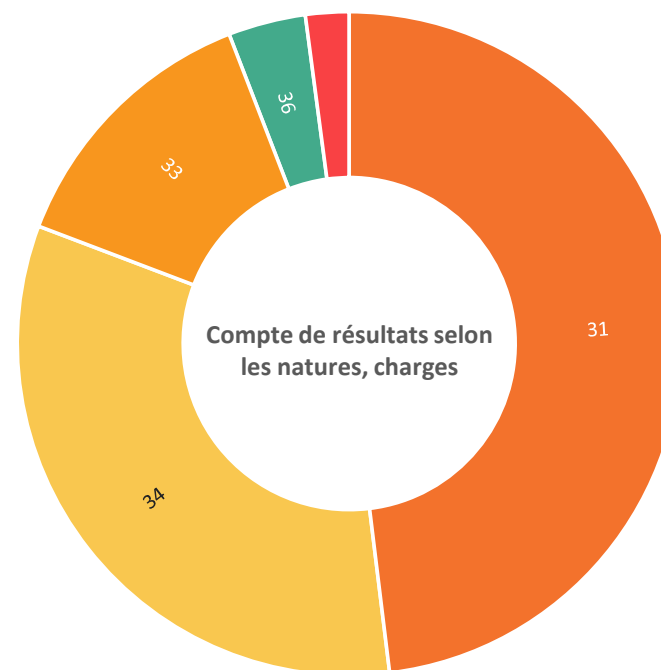
0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	37.7%	408'851
9	Finances et impôts	62.3%	674'574
Total			1'083'425



Compte de résultats selon les natures		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel		13'438.20		13'900.00		14'278.60	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		394'666.15		346'700.00		324'202.60	
33 Amortissements du patrimoine administratif		89'989.25		92'200.00		90'084.55	
34 Charges financières		124'284.00		328'500.00		220'635.25	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		-		-		-	
36 Charges de transferts		23'650.00		33'000.00		25'500.00	
37 Subventions redistribuées		-		-		-	
38 Charges extraordinaires		-		-		-	
39 Imputations internes		-		-		-	
41 Patentes et concessions			-		-		-
42 Taxes			371'829.49		352'000.00		351'926.47
43 Revenus divers			-		-		-
44 Revenus financiers			509'075.00		699'900.00		731'498.73
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			91'329.75		-		-
46 Revenus de transferts			-		-		-
47 Subventions à redistribuer			-		-		-
48 Revenus extraordinaires			-		-		-
49 Imputations internes			-		-		-
Total des charges et des revenus		646'027.60	972'234.24	814'300.00	1'051'900.00	674'701.00	1'083'425.20
Excédent de charges			-		-		-
Excédent de revenus		326'206.64		237'600.00		408'724.20	

Compte de résultats selon les natures, charges

30	Charges de personnel	2.1%	14'279
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48.1%	324'203
33	Amortissements du patrimoine administratif	13.4%	90'085
34	Charges financières	32.7%	220'635
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36	Charges de transferts	3.8%	25'500
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	0.0%	0
39	Imputations internes	0.0%	0
Total			674'701

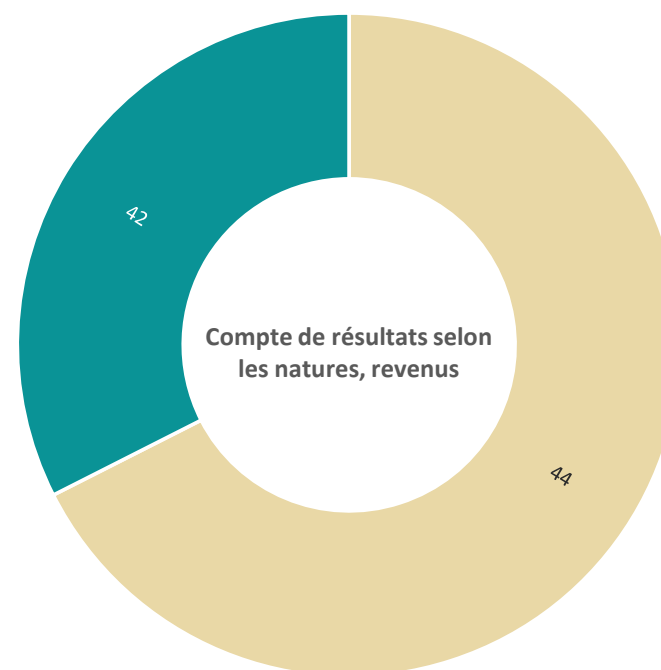


Compte de résultats selon les natures, revenus

41	Patentes et concessions	0.0%	0
42	Taxes	32.5%	351'926
43	Revenus divers	0.0%	0
44	Revenus financiers	67.5%	731'499
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46	Revenus de transferts	0.0%	0
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Revenus extraordinaires	0.0%	0
49	Imputations internes	0.0%	0

Total

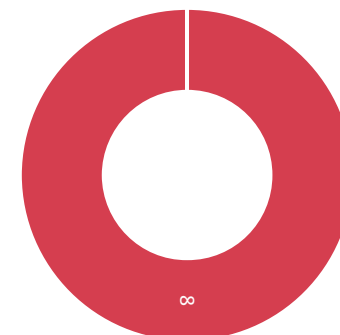
1'083'425



Compte des investissements selon les tâches		Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	-	-	-	-	-	-
8	Economie publique	117'748.00	40'000.00	107'000.00	10'000.00	109'410.80	18'701.75
9	Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes		117'748.00	40'000.00	107'000.00	10'000.00	109'410.80	18'701.75
Excédent de dépenses			77'748.00		97'000.00		90'709.05
Excédent de recettes		-		-		-	

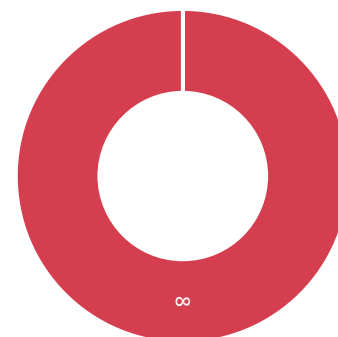
Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	109'411
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			109'411



Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	18'702
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			18'702



Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	117'748.00		107'000.00		109'410.80	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		40'000.00		10'000.00		18'701.75
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	117'748.00	40'000.00	107'000.00	10'000.00	109'410.80	18'701.75
Excédent de dépenses		77'748.00		97'000.00		90'709.05
Excédent de recettes	-		-		-	

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial	Montant	Assemblée Bourgeoisiale				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale		décision du :		décision du :				
1084.30	Maison de Commune	5'500'000	05.10.2023	19.12.2023					5'500'000	4'080'204.57	1'419'795	19.12.2031
1084.10	Cabane de Louvie	1'360'000	28.07.2022	30.11.2022					1'360'000	72'354	1'287'646	30.11.2030
									-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Fonctionnement

EXERCICE 2025

RECAPITULATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

		COMPTES 2025			BUDGET 2025			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET
		FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT			
		CHARGES	REVENUS	RESULTAT	CHARGES	REVENUS	RESULTAT	
012	Exécutif	15'238.60		15'238.60	14'900.00		14'900.00	338.60
0220	Services généraux	190'829.60		190'829.60	162'500.00		162'500.00	28'329.60
814	Vignes bourgeoisiales	2'000.00		2'000.00	2'000.00		2'000.00	0.00
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	93'851.00	351'926.47	-258'075.47	112'800.00	354'000.00	-241'200.00	-16'875.47
820	Forêts	80'249.85	56'925.00	23'324.85	83'900.00	56'900.00	27'000.00	-3'675.15
961	Intérêts	96'434.00		96'434.00	96'300.00		96'300.00	134.00
963	Immeubles (patrimoine financier)	196'097.95	674'573.73	-478'475.78	341'900.00	641'000.00	-299'100.00	-179'375.78
Totaux		674'701.00	1'083'425.20	-408'724.20	814'300.00	1'051'900.00	-237'600.00	
Excédent de revenus / charges		408'724.20			237'600.00			
		1'083'425.20	1'083'425.20		1'051'900.00	1'051'900.00		-171'124.20

		COMPTES 2025			BUDGET 2025			DIFFERENCE COMPTES - BUDGET
		INVESTISSEMENTS			INVESTISSEMENTS			
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	
0220	Services généraux			0.00			0.00	0.00
818	Alpages, pâturages et biens bourgeoisiaux	30'386.30	18'701.75	11'684.55	30'000.00	10'000.00	20'000.00	-8'315.45
820	Forêts	79'024.50		79'024.50	77'000.00		77'000.00	2'024.50
963	Immeubles (patrimoine financier)			0.00	0.00		0.00	0.00
Totaux		109'410.80	18'701.75	90'709.05	107'000.00	10'000.00	97'000.00	
Excédent de recettes / dépenses			90'709.05			97'000.00		
		109'410.80	109'410.80		107'000.00	107'000.00		-6'290.95

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025 Charges et revenus par nature

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
3	Charges	674'701.00	814'300	646'027.60
30	Charges de personnel	14'278.60	13'900	13'438.20
300	Autorités et commissions	11'944.80	11'300	11'310.00
305	Cotisations patronales	2'333.80	2'600	2'128.20
31	Biens, services et marchandises	324'202.60	346'700	394'666.15
310	Charges de matières et de marchandises	2'739.00	6'500	3'730.85
313	Prestations de tiers	194'535.55	191'200	262'345.95
314	Gros entretien et entretien courant	88'710.25	144'500	124'420.55
316	Loyers, leasing, baux à ferme	2'657.80	2'500	2'628.80
317	Dédommagement	960.00	1'000	990.00
319	Diverses charges d'exploitation	34'600.00	1'000	550.00
33	Amortissements du PA	90'084.55	92'200	89'989.25
330	Amortissements des immob. corporelles	90'084.55	92'200	89'989.25
34	Charges financières	220'635.25	328'500	124'284.00
340	Charges d'intérêt	96'434.00	96'300	184.00
341	Pertes de valeur	124'201.25	232'200	124'100.00
36	Charges de transfert	25'500.00	33'000	23'650.00
360	Parts de revenus destinées à des tiers	18'000.00	18'000	18'000.00
363	Subventions à des collectivités publique s et à des tiers	7'500.00	15'000	5'650.00

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025 Charges et revenus par nature

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
4	Revenus	1'083'425.20	1'051'900	972'234.24
42	Taxes et redevances	351'926.47	352'000	371'829.49
421	Emoluments pour actes administratifs	4'325.00	2'000	
424	Taxes d'utilisations et prestations de s ervices	347'601.47	350'000	371'808.46
426	Remboursement			21.03
44	Revenus des biens	731'498.73	699'900	509'075.00
441	Gains réalisés PF	12'500.00		
443	Loyers et fermages	56'925.00	58'900	57'575.00
448	Revenus des immeubles loués	662'073.73	641'000	451'500.00
45	Prélèvement fonds de financement			91'329.75
451	Prélèvement sur fonds capital propre			91'329.75

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	206'068.20		177'400		156'560.60	
01	Législatif et exécutif	15'238.60		14'900		14'428.20	
012	Exécutif	15'238.60		14'900		14'428.20	
012.30	Charges de personnel	14'278.60		13'900		13'438.20	
012.300	Autorités et commissions	11'944.80		11'300		11'310.00	
012.3000	Traitements des autorités et juges	11'944.80		11'300		11'310.00	
012.305	Cotisation patronales	2'333.80		2'600		2'128.20	
012.3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employ	692.75		800		631.80	
012.3052	Cotisations LPP	1'026.00		1'100		947.40	
012.3053	Assurances accidents	168.00		200		141.60	
012.3054	Cotisations allocations familiales	295.25		300		267.00	
012.3055	Cotisations indemnités journ. maladie	151.80		200		140.40	
012.31	Biens, services et marchandises	960.00		1'000		990.00	
012.317	Dédommagement	960.00		1'000		990.00	
012.3170	Frais de déplacement et autres frais	960.00		1'000		990.00	
02	Services généraux	190'829.60		162'500		142'132.40	
0220	Services généraux	190'829.60		162'500		142'132.40	
0220.31	Biens, services et autres charges d'exploitation	190'829.60		162'500		142'132.40	
0220.310	Charges de matières et de marchandises	2'739.00		6'500		3'730.85	
0220.3100	Matériel de bureau	2'739.00		6'500		3'730.85	
0220.313	Prestations de services et honoraires	153'490.60		155'000		137'851.55	
0220.3130	Prestations de services de tiers	97'534.80		98'000		96'258.90	
0220.3132	Honoraires de conseillers externes, expe	4'961.80		4'500		4'961.80	
0220.3137	Impôts et taxes	50'994.00		52'500		36'630.85	
0220.319	Diverses charges d'exploitation	34'600.00		1'000		550.00	
0220.3199	Autres charges d'exploitation	34'600.00		1'000		550.00	

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie publique	176'100.85	408'851.47	198'700	410'900	266'061.05	520'734.24
81	Agriculture	95'851.00	351'926.47	114'800	354'000	92'685.80	463'788.21
814	Vignes bourgeoisiales	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.31	Biens, services et marchandises	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.313	Honoraires, études et expertises	2'000.00		2'000		2'000.00	
814.3130	Prestations de services de tiers	2'000.00		2'000		2'000.00	
818	Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux	93'851.00	351'926.47	112'800	354'000	90'685.80	463'788.21
818.31	Biens, services et marchandises	71'766.45		82'500		70'335.80	
818.313	Prestations de services et honoraires	1'574.00		2'000			
818.3130	Prestations de services de tiers	1'574.00		2'000			
818.314	Gros entretien et entretien courant	70'192.45		80'500		70'335.80	
818.3140	Entretien des terrains et routes	40'192.45		50'500		40'335.80	
818.3145	Entretien des forêts	30'000.00		30'000		30'000.00	
818.33	Amortissements	14'584.55		15'300		14'700.00	
818.330	Amortissements des immob. corporelles	14'584.55		15'300		14'700.00	
818.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	14'584.55		15'300		14'700.00	
818.36	Charges de transfert	7'500.00		15'000		5'650.00	
818.363	Subventions à des collectivités publique s et à des tiers	7'500.00		15'000		5'650.00	
818.3637	Subventions aux ménages	7'500.00		15'000		5'650.00	
818.42	Taxes et redevances		351'926.47		352'000		371'808.46
818.421	Emoluments pour actes administratifs		4'325.00		2'000		
818.4210	Emoluments administratifs		4'325.00		2'000		
818.424	Taxes d'utilisations et prestations de s ervices		347'601.47		350'000		371'808.46
818.4240	Taxes d'utilisation et prest. de service		347'601.47		350'000		371'808.46
818.44	Revenu des biens				2'000		650.00
818.443	Loyers et fermages				2'000		650.00
818.4430	Loyers et fermages, biens-fonds PF				2'000		650.00
818.451	Prélèvement sur fonds capital propre						91'329.75
818.4511	Prélèvement prov. de fonds de cap. propr						91'329.75

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
82	Sylviculture	80'249.85	56'925.00	83'900	56'900	173'375.25	56'946.03
820	Forêts	80'249.85	56'925.00	83'900	56'900	173'375.25	56'946.03
820.31	Biens, services et marchandises	4'749.85		7'000		98'086.00	
820.313	Prestations de services et honoraires	3'503.90				91'329.75	
820.3130	Prestations de services de tiers	3'503.90				91'329.75	
820.314	Gros entretien et entretien courant	1'245.95		7'000		6'756.25	
820.3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiment	1'245.95		7'000		6'756.25	
820.33	Amortissements	75'500.00		76'900		75'289.25	
820.330	Amortissements des immob. corporelles	75'500.00		76'900		75'289.25	
820.3300	Amortissements planifiés, immo corp. PA	75'500.00		76'900		75'289.25	
820.42	Taxes et redevances						21.03
820.426	Remboursement						21.03
820.4260	Remboursements de tiers						21.03
820.44	Revenus des biens		56'925.00		56'900		56'925.00
820.443	Loyers et fermages		56'925.00		56'900		56'925.00
820.4432	Paieement pour utilisations des imm. PF		56'925.00		56'900		56'925.00

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et Impôts	292'531.95	674'573.73	438'200	641'000	223'405.95	451'500.00
96	Gestion fortune et dettes	292'531.95	674'573.73	438'200	641'000	223'405.95	451'500.00
961	Intérêts	96'434.00		96'300		184.00	
961.34	Charges financières	96'434.00		96'300		184.00	
961.340	Charges d'intérêt	96'434.00		96'300		184.00	
961.3401	Intérêts passifs des engagements financi	96'434.00		96'300		184.00	
963	Immeubles (patrimoine financier)	196'097.95	674'573.73	341'900	641'000	223'221.95	451'500.00
963.31	Biens, services et marchandises	53'896.70		91'700		81'121.95	
963.313	Prestations de tiers	33'967.05		32'200		31'164.65	
963.3134	Primes d'assurance de choses	33'967.05		32'200		31'164.65	
963.314	Gros entretien et entretien courant	17'271.85		57'000		47'328.50	
963.3144.10	Cabane Brunet	14'534.65		15'000		7'593.90	
963.3144.20	Cabane Louvie			10'000		1'056.75	
963.3144.40	Entretien cabane de Corbassière					20'000.00	
963.3144.60	Restaurant La Chaux	2'737.20		30'000		18'190.15	
963.3144.80	Cantine de Mauvoisin			2'000		487.70	
963.316	Loyers, leasing, baux à ferme	2'657.80		2'500		2'628.80	
963.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	2'657.80		2'500		2'628.80	
963.34	Charges financières	124'201.25		232'200		124'100.00	
963.341	Pertes de valeur réalisées	124'201.25		232'200		124'100.00	
963.3411	Correction de valeur s/ les immo PF	124'201.25		232'200		124'100.00	
963.36	Charge de transfert	18'000.00		18'000		18'000.00	
963.360	Parts de revenus destinées à des tiers	18'000.00		18'000		18'000.00	
963.3602	Quotes-parts de revenus destinées aux co	18'000.00		18'000		18'000.00	
963.44	Revenus des biens		674'573.73		641'000		451'500.00
963.4410	Gains sur ventes plac. financiers		12'500.00				
963.448	Revenus des immeubles loués		662'073.73		641'000		451'500.00
963.4480.01	Location cabanes		91'117.20		70'000		71'500.00
963.4480.03	Location Maison de commune		240'956.53		241'000		50'000.00
963.4480.04	Location immeuble Clouchèvre		130'000.00		130'000		130'000.00
963.4480.05	Location restaurants		200'000.00		200'000		200'000.00



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Investissements

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025 Dépenses et recettes par nature

		Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
5	Dépenses d'investissement	109'410.80	107'000	117'748.00
50	Immobilisations corporelles	109'410.80	107'000	117'748.00
500	Terrains	2'024.50		1'458.75
501	Routes/voies de communication	30'000.00	30'000	110'000.00
504	terrains bâtis	77'386.30	77'000	6'289.25
6	Recettes d'investissement	18'701.75	10'000	40'000.00
63	Subventions d'investissement acquises	18'701.75	10'000	40'000.00
631	Subvention d'investissement cantonale	18'701.75	10'000	40'000.00

Bourgeoisie Val de Bagnes (MCH2) Comptes 2025

		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	Economie publique	109'410.80	18'701.75	107'000	10'000	117'748.00	40'000.00
81	Agriculture	30'386.30	18'701.75	30'000	10'000	110'000.00	40'000.00
818	Alpages, pâturages, biens bourgeoisiaux	30'386.30	18'701.75	30'000	10'000	110'000.00	40'000.00
818.50	Immobilisations corporelles	30'386.30		30'000		110'000.00	
818.501	Routes/voies de communication	30'000.00		30'000		110'000.00	
818.5010.01	Aménagement place à bois et desserte					110'000.00	
818.5010.02	Chemins forestiers	30'000.00		30'000			
818.504	terrains bâtis	386.30					
818.5040.04	Ecurie du Vasevay	386.30					
818.63	Subventions d'investissement acquises		18'701.75		10'000		40'000.00
818.631	Subvention d'investissement cantonale		18'701.75		10'000		40'000.00
818.6310.01	Subvention cantonale		18'701.75		10'000		40'000.00
82	Sylviculture	79'024.50		77'000		7'748.00	
820	Forêts	79'024.50		77'000		7'748.00	
820.50	Immobilisations corporelles	79'024.50		77'000		7'748.00	
820.5000.01	Terrains non bâti	2'024.50				1'458.75	
820.504	terrains bâtis	77'000.00		77'000		6'289.25	
820.5040.02	Triage forestier Combins Catognes	37'000.00		37'000		-18'710.75	
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	40'000.00		40'000		25'000.00	

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS ET DES AMORTISSEMENTS - PATRIMOINE ADMINISTRATIF

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2025	Compte	Budget 2025	Dépenses / Transfers	Recettes	Cumul au 31.12.2025	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2025
Chemins forestiers	0.00	1401.03	20'000.00	30'000.00	10'000.00	20'000.00	7%	1'400.00	818.3300.01	18'600.00
Forêt du Vernay - places à bois	161'900.00	1401.03	0.00		8'701.75	153'198.25	7%	10'798.25	818.3300.01	142'400.00
Bisse des Ravines	9'000.00	1403.01				9'000.00	7%	700.00	818.3300.01	8'300.00
Divers aménagements sentiers et accès	4'000.00	1401.02				4'000.00	7%	300.00	818.3300.01	3'700.00
Ecurie du Vasevay	16'900.00	1404.40		386.30		17'286.30	8%	1'386.30	818.3300.01	15'900.00
Ouvrages de génie civil	191'800.00		20'000.00	30'386.30	18'701.75	203'484.55		14'584.55		188'900.00
Bâtiments forestiers	203'900.00	1404.10	40'000.00	40'000.00		243'900.00	8%	19'600.00	820.3300.01	224'300.00
Terrains	24'000.00	1400.04				24'000.00	0%	0.00		24'000.00
Triage forestier Catogne - Mt-Chemin	23'800.00	1404.20	37'000.00	37'000.00		60'800.00	8%	4'900.00	820.3300.01	55'900.00
Halle à copeaux	636'900.00	1404.30				636'900.00	8%	51'000.00	820.3300.01	585'900.00
Immeubles et autres ouvrages	888'600.00		77'000.00	77'000.00	0.00	965'600.00		75'500.00		890'100.00
Véhicules	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Broyeuse à branches	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Cribleuse	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Elévateur d'occasion	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Tracteur forestier et agrégats	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Scie et fendeuse combinée	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Equipement informatique	0.00	1406.01				0.00		0.00	820.3300.01	0.00
Mobilier, machines, véhicules	0.00			0.00	0.00	0.00		0.00		0.00
Total intermédiaire I	1'080'400.00		97'000.00	107'386.30	18'701.75	1'169'084.55		90'084.55		1'079'000.00
Commune de Riddes	42'700.00	1405.01				42'700.00	0%	0.00		42'700.00
Commune de Saxon	19'316.00	1405.02				19'316.00	0%	0.00		19'316.00
Commune de Val de Bagnes	725'806.60	1405.03		2'024.50		727'831.10	0%	0.00		727'831.10
Forêts	787'822.60			2'024.50	0.00	789'847.10		0.00		789'847.10
Alpages Bagnes	372'700.00	1400.01				372'700.00	0%	0.00		372'700.00
Alpages Vollèges	266'107.60	1400.01				266'107.60	0%	0.00		266'107.60
Les Forcles - Cotterg (vignes)	2'415.75	1400.02				2'415.75	0%	0.00		2'415.75
Terrains non bâtis	641'223.35		0.00	0.00	0.00	641'223.35		0.00		641'223.35
Total intermédiaire II	1'429'045.95			2'024.50	0.00	1'431'070.45		0.00		1'431'070.45
Participation Triage Combins Catogne	660'620.00	1452.01				660'620.00	0%	0.00		660'620.00
Participation du PA	660'620.00		0.00	0.00	0.00	660'620.00		0.00		660'620.00
Total intermédiaire III	660'620.00		0.00	0.00	0.00	660'620.00		0.00		660'620.00
Totaux des investissements propres	3'170'065.95		97'000.00	109'410.80	18'701.75	3'260'775.00		90'084.55		3'170'690.45

Selon tél. à M. Olivier Beney de la section des finances communales de l'Etat du Valais du 03.11.2005,
les alpages et forêts n'ont pas d'obligation d'être amortis.

Amortissements :	
820.3300.01	75'500.00
818.3300.01	14'584.55

Montant budgété
76'900.00
15'300.00

TABLEAU DES MOUVEMENTS - PATRIMOINE FINANCIER

BOURGEOISIE	Bilan au 01.01.2025	Compte	Budget 2025	Mouvements (augmentation / diminution)	Transferts au patrimoine financier	Cumul au 31.12.2025	Taux %	Amortissements	Compte	Bilan au 31.12.2025
Placements										
Fonds forestier (liquidités BCVs)	341'331.70	1022.03		-40.00		341'291.70	0%	0.00		341'291.70
Fonds pistes VTT (liquidités BCVs)	106'774.65	1022.04		-40.00		106'734.65	0%	0.00		106'734.65
Raiffeisen Fonds reboisement	0.00	1022.05				0.00	0%	0.00		0.00
Téléverbier SA	220'225.00	1070.02				220'225.00	0%	0.00		220'225.00
Total placements	668'331.35			-80.00		668'251.35				668'251.35
Immeubles patrimoine financier										
Maison de Commune	3'000'204.57	1084.30	1'080'000.00	1'080'000.00		4'080'204.57	0%	0.00	963.3411.01	4'080'204.57
Immeuble Le Bourgeois	4'417'000.00	1084.80				4'417'000.00	1%	44'200.00	963.3411.01	4'372'800.00
Cabane de Louvie	483'511.75	1084.10	50'000.00	63'642.70		547'154.45	5%	27'454.45	963.3411.01	519'700.00
Cabane de Louvie - inventaire	3'000.00	1084.10				3'000.00	20%	600.00	963.3411.01	2'400.00
Cabane de Brunet	1'422'300.00	1084.20				1'422'300.00	3%	42'700.00	963.3411.01	1'379'600.00
Restaurant de la Chaux	2'058'354.65	1084.70	40'000.00	40'000.00		2'098'354.65	0%	0.00	963.3411.01	2'098'354.65
Restaurant de la Pasay	6'000.00	1084.50				6'000.00	3%	200.00	963.3411.01	5'800.00
Cabane de Corbassière	7'900.00	1084.40				7'900.00	5%	400.00	963.3411.01	7'500.00
Cabanes de bergers	36'300.00	1084.60		4'646.80		40'946.80	10%	4'146.80	963.3411.01	36'800.00
Cantine de Mauvoisin	103'900.00	1084.90				103'900.00	3%	3'100.00	963.3411.01	100'800.00
Bureau du Levron - transformations	4'300.00	1089.05				4'300.00	3%	100.00	963.3411.01	4'200.00
Aménagement du Paquet	12'100.00	1089.04				12'100.00	3%	400.00	963.3411.01	11'700.00
Goilly du Lein - réaménagement	21'600.00	1089.01				21'600.00	3%	600.00	963.3411.01	21'000.00
Vignes (Vollèges)	2'500.00	1089.02				2'500.00	3%	100.00	963.3411.01	2'400.00
Verger Valaisan (Vollèges)	5'100.00	1089.03				5'100.00	3%	200.00	963.3411.01	4'900.00
	11'584'070.97		1'170'000.00	1'188'289.50	0.00	12'772'360.47		124'201.25		12'648'159.22
	12'252'402.32		1'170'000.00	1'188'209.50	0.00	13'440'611.82		124'201.25		13'316'410.57

Amortissements :	
963.3411.01	124'201.25

Montant budgété
232'200.00

Tableau synoptique 2025 des crédits budgétaires et d'engagement utilisés et encore disponibles - OGFC0, art. 81 et svts

N° de cptes	Libellé	Provisions 2024	Crédit 2025			Provisions			Provisions reportées
			initial	Complémentaire	Total	Utilisation	Dissolution	Création	
INVESTISSEMENTS									
818.6310.01	Subventions cantonales	-40'000.00	-10'000.00		-50'000.00		-40'000.00		-10'000.00
818.5010.01	Places à bois	120'000.00			120'000.00	76'094.65			43'905.35
818.5010.02	Chemins forestiers		30'000.00		30'000.00				30'000.00
818.5040.04	Ecurie du Vasevay	19'013.70			19'013.70	19'400.00	-386.30		0.00
820.5040.12	Halle à copeaux	648'233.20			648'233.20	475'257.90			172'975.30
820.5040.02	Triage forestier Catogne Mont-Chemin	0.00	37'000.00		37'000.00				37'000.00
1084.20	Cabane Brunet	74'576.95			74'576.95				74'576.95
1084.10	Cabane Louvie	0.00	50'000.00		50'000.00	63'642.70	-13'642.70		0.00
1084.30	Maison de Commune	0.00	1'080'000.00		1'080'000.00	777'220.35			302'779.65
1084.70	Restaurant de la Chaux	0.00	40'000.00		40'000.00				40'000.00
820.5040.10	Aménagement dépôt forestier	66'942.75	40'000.00		106'942.75	33'108.45			73'834.30
1084.90	Cantine de Mauvoisin	38'496.10			38'496.10				38'496.10
963.5040.50	Cabanes de bergers	20'000.00			20'000.00	20'000.00			0.00
Total - investissements		947'262.70	1'267'000.00		2'214'262.70	1'464'724.05	-54'029.00	0.00	803'567.65

N° de cptes	Libellé	Provisions 2025	Crédit 2025			Provisions			Provisions reportées
			initial		Total	Utilisation	Dissolution	Création	
FONCTIONNEMENT									
012.3000.02	Commission bourgeoisiale	1'710.00			1'710.00	1'710.00			0.00
0220.3137.01	Impôts communaux	3'000.00			3'000.00		3'000.00	7'700.00	7'700.00
0220.3137.02	Impôts cantonaux	4'000.00			4'000.00		4'000.00	6'600.00	6'600.00
0220.3132.02	Frais de fiduciaire	5'000.00			5'000.00		5'000.00	5'000.00	5'000.00
814.3130.06	Prestations de tiers	11'000.00			11'000.00			2'000.00	13'000.00
818.3149.01	Aménagement carrière	8'000.00			8'000.00		8'000.00	8'000.00	8'000.00
818.4210.02	Taille sur le bétail	0.00			0.00			-2'625.00	-2'625.00
963.3144.40	Entretien Cabane de Crobassière	20'000.00			20'000.00		20'000.00	20'000.00	20'000.00
963.4480.01	Location cabanes	0.00			0.00			-38'788.30	-38'788.30
					0.00				
2045.01	TVSA - montant décennal 2010-2019	75'000.00			75'000.00	15'000.00			60'000.00
Total - fonctionnement		127'710.00	0.00		119'000.00	15'000.00	40'000.00	-6'413.30	78'886.70
Total - général de contrôle		1'074'972.70	1'267'000.00		2'333'262.70	1'479'724.05	-14'029.00	-6'413.30	882'454.35



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Bilan et annexe

Bilan au 31 décembre 2025

Actifs	2025	2024	Passifs	2025	2024
PATRIMOINE FINANCIER	16'547'529.97	16'390'241.85	CAPITAUX DE TIERS	6'641'171.12	6'891'982.70
100. Disponibilités et placements à courts ter	223'041.69	223'145.69	204. Passifs de régularisation	933'867.65	1'114'972.70
1002 Banques	223'041.69	223'145.69	2041 Passifs transitoires - charges de biens	60'300.00	52'710.00
101. Créances	2'956'664.42	3'874'693.85	2045 Passifs transitoires - autres revenus	60'000.00	75'000.00
1011 Compte courant avec des tiers	2'956'664.42	3'874'693.85	2046 Passifs transitoires - investissement	813'567.65	987'262.70
102. Placements financiers à court terme	448'026.35	448'106.35	206. Engagements financiers à long terme	5'547'303.47	5'617'010.00
1022 Placements financiers à court terme	448'026.35	448'106.35	2069 Autres engagements financiers	117'010.00	117'010.00
104. Actifs de régularisation	51'413.30	40'000.00	2064 Prêt commune de Val de Bagnes	5'430'293.47	5'500'000.00
1041 Actifs transitoires - fonctionnement	41'413.30	0.00	208. Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
1046 Actifs transitoires -investissement	10'000.00	40'000.00	2085 Provisions à long terme	160'000.00	160'000.00
107. Placements financiers	220'225.00	220'225.00			
1070 Actions et parts sociales	220'225.00	220'225.00			
108. Immobilisations corporelles PF	12'648'159.21	11'584'070.96			
1084 Immeubles	12'603'959.21	11'538'470.96			
1089 Autres immobilisations corporelles	44'200.00	45'600.00			
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	3'170'690.45	3'170'065.95	CAPITAUX PROPRES	13'077'049.30	12'668'325.10
140. Immobilisations corporelles PA	2'510'070.45	2'509'445.95	291.Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	448'768.12
1400 Terrains non bâtis	665'223.35	665'223.35	2910 Fonds enregistrés sous capital propre	448'768.12	448'768.12
1401 Ouvrages de génie civil	164'700.00	165'900.00			
1403 Autres travaux de génie civil	8'300.00	9'000.00	299. Excédent/découvert au bilan	12'628'281.18	12'219'556.98
1404 Immeubles et autres ouvrages	882'000.00	881'500.00	2999 Résultats cumulés des années précédentes	12'219'556.98	11'893'350.34
1405 Forêts	789'847.10	787'822.60			
145. Participations, capital social	660'620.00	660'620.00	Résultat de l'exercice	408'724.20	326'206.64
1452 Participation aux communes	660'620.00	660'620.00			
Total actifs	19'718'220.42	19'560'307.80	Total passifs	19'718'220.42	19'560'307.80

Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes et notes aux états financiers

1. Base légale

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val de Bagnes se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Val de Bagnes se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à CHF 20'000.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à CHF 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

- Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à CHF 20'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à CHF 20'000.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à CHF 20'000.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats. Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

7. Notes aux états financiers

7.1. Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	12'668'325	408'724	-	13'077'049
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	-			-
291	Fonds classés dans le capital propre	448'768			448'768
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	12'219'557	408'724		12'628'281

7.2. Tableau des provisions

205 Provisions à court terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
208 Provisions à long terme					
Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
2085.01	Indemnité FMM - surélévation barrage	160'000			160'000
					-
					-
Total provisions à court terme		-	-	-	-
Total provisions à long terme		160'000	-	-	160'000
Total des provisions		160'000	-	-	160'000

7.3. Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	665'223			665'223		665'223	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	165'900	30'000	18'702	177'198	12'498	164'700	7%	7.05%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA	-			-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil	9'000			9'000	700	8'300	7%	7.78%
1404	Bâtiments du PA	881'500	77'386		958'886	76'886	882'000	8%	8.02%
1405	Forêts PA	787'823	2'025		789'847		789'847	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA	-			-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles	-			-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA	-			-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA	-			-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles	-			-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	-			-		-	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social	660'620			660'620		660'620	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement	-			-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		3'170'066	109'411	18'702	3'260'775	90'085	3'170'690		

Actifs non librement disponibles à la vente

Divers biens propriété de la Bourgeoisie sont grevés d'un DDP jusqu'en 2110 en faveur de Télérébier SA. En conséquence, ils ne sont pas librement disponibles à la vente.

7.4. Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Triage Combins Catogne		71	930'451		660'620	660'620
Société anonyme						
Téléverbier SA	15'825	1	18'900'000		220'225	220'225
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

7.5. Tableau des garanties, cautionnement et hors bilan

La Bourgeoisie de Val de Bagnes n'a pas émis de garantie ni de cautionnement au 31 décembre 2025.

7.6. Autres informations

Conformément à la convention signée avec la Commune, l'exploitation de la cabane FXB Panossière lui a été cédée. Les frais d'entretien et de renouvellement sont assumés par la Commune au 31 décembre 2025, ils se montent à CHF 929'969.22.

Les loyers annuels sont compensés par la prise en charge de toutes les dépenses susmentionnées. Le montant annuel du loyer, fixé à 12% du chiffre d'affaires, s'est monté à CHF 65'816.05 en 2025 (2024 : CHF 48'330).

De ce fait, l'investissement net de la Commune au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 201'013.01.



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Indicateurs financiers

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

Autofinancement	CHF	324'866.14	498'808.75	411'837.45
investissements nets	CHF	77'748.00	90'709.05	84'228.53
		417.85%	549.90%	488.95%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 -100%	cas normal
50 – 80%	récession

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	184.00	96'434.00	48'309.00
Revenus courants	CHF	972'234.24	1'083'425.20	1'027'829.72
		0.02%	8.90%	4.70%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	5'617'010.00	5'547'303.47	5'582'156.74
Revenus courants	CHF	972'234.24	1'083'425.20	1'027'829.72
		577.74%	512.02%	543.10%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

5. Proportion des investissements (I5)

Investissements bruts	CHF	117'748.00	109'410.80	113'579.40
Dépenses totales	CHF	673'786.35	694'027.25	683'906.80
		17.48%	15.76%	16.61%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

Service de la dette	CHF	90'173.25	186'518.55	138'345.90
Revenus courants	CHF	972'234.24	1'083'425.20	1'027'829.72
		9.27%	17.22%	13.46%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

	2024	2025	Moyenne
--	------	------	---------

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

Dette nette I	CHF	-9'498'259.15	-9'906'358.85	-9'702'309.00
Population résidente permanente		4'230	4'184	4'207
		-2'245	-2'368	-2'306

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

Autofinancement	CHF	324'866.14	498'808.75	411'837.45
Revenus courants	CHF	972'234.24	1'083'425.20	1'027'829.72
		33.41%	46.04%	40.07%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais



BOURGEOISIE DE
VAL DE BAGNES

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2025

A l'Assemblée bourgeoisiale de la

Bourgeoisie de Val de Bagnes

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 6 à 17 et 35 à 47) sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Fondement de notre opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Bourgeoisie de Val de Bagnes, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil bourgeoisial. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil bourgeoisial relatives aux comptes annuels

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la bourgeoisie.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

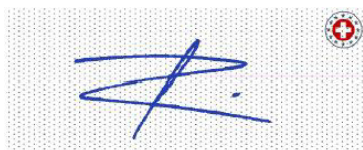
Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 12 mai 2026

BDO SA



Loïc Rossé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



p.p. Marine Amaro-Moulin
Experte-réviseur agréée

Rapport de la Commission bourgeoisiale concernant les comptes 2025

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,
Mesdames et Messieurs les membres des Autorités Communales,

En séance du 19 mai 2026, la Commission Bourgeoisiale a analysé les comptes 2025 de la Bourgeoisie Val de Bagnes.

L'année 2025 peut être appréciée comme une année ordinaire pour notre bourgeoisie. L'élément principal à mentionner concerne les travaux de transformation de la maison de commune qui ont débuté en 2023 et s'achèveront à Noël 2026.

La situation financière de notre bourgeoisie est très saine avec un cash-flow de CHF 623'000.00 pour l'année 2025, des investissements nets réalisés de CHF 1.3 million et une structure bilantaire solide avec une base de fonds propres de CHF 13.1 millions.

Si la situation de notre bourgeoisie est solide, la commission bourgeoisiale reste attentive à maintenir une situation de liquidité saine et ainsi de garder intact sa capacité d'investissement dans des projets valorisant notre patrimoine au profit des bourgeois, des citoyens de notre commune ainsi que de nos hôtes.

Ceci étant, la Commission bourgeoisiale remercie le Conseil municipal, son administration, M. Jérôme Maret qui prend une dernière fois la parole en public avant de faire valoir son mérite droit à la retraite ainsi que la nouvelle Responsable des finances de notre commune pour la très bonne collaboration et recommande à l'Assemblée bourgeoisiale aujourd'hui réunie d'accepter les comptes de fonctionnement et d'investissement 2025 tels que présentés.

Alexiane Bruchez
Pour la Commission Bourgeoisiale

Rapport de la Commission bourgeoisiale concernant le crédit complémentaire pour la cabane de Louvie

Chères Bourgeoises, Chers Bourgeois,
Mesdames et Messieurs les membres des Autorités Communales,

En séance du 19 mai 2026, la Commission Bourgeoisiale a analysé la demande de crédit complémentaire pour la transformation de la cabane de Louvie.

Pour rappel, un crédit avait été octroyé lors de l'Assemblée Générale de décembre 2022 pour un montant de CHF 1'360'000.00. Une autorisation de construire conditionnée est entrée en force en décembre 2024.

Aujourd'hui, après réalisation des études complémentaires intégrant les nouvelles réglementations cantonales, qui concernent principalement les mesures incendie et de gestion des eaux usées, le coût final s'élève à CHF 2'240'000.-, soit une demande de crédit complémentaire de CHF 880'000.00.

Le projet de transformation, sans modifier l'identité de la cabane, permet d'adapter notre cabane de Louvie à toutes les réglementations actuelles, qu'elles soient sanitaires, incendie, sismiques ou thermiques. Il permet également d'améliorer grandement le confort général avec la création de chambres plus petites, de douches supplémentaires, ainsi que d'augmenter le nombre de places intérieures et extérieures pour accueillir tant les randonneurs à la journée que les personnes souhaitant passer la nuit à la cabane.

Le coût des transformations a été analysé de manière critique par la commission. Un comparatif réalisé avec d'autres cabanes récemment rénovées permet de confirmer que le coût des transformations est réaliste et raisonnable.

Pour toutes ces raisons, la commission bourgeoisiale recommande à l'Assemblée générale d'accepter le crédit complémentaire demandé.

Alexiane Bruchez
Pour la Commission bourgeoisiale